DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

NOM DE L'ASSOCIATION :

Type de l'association :

☐ Sportive ☐ Culturelle ☐ Autre

Cocher ci-dessous la case correspondant à votre cas.

☐ première demande ☐ renouvellement d'une demande

DOCUMENT A RETOURNER COMPLETE

Tous les dossiers de demande de subvention complets doivent être transmis avant le 28 février à l'adresse suivante :

Communauté de communes TERRE D'AUGE
9, Rue de l'Hippodrome
ZI de la Croix Brisée
14130 PONT L'EVEQUE
Tél 02 31 65 04 75

OU

par courriel à accueil@terredauge.fr

Les dossiers déposés après la date limite ne seront pas pris en compte.

Cadre réservé au service :

Communauté de Communes TERRE D'AUGE

Contact : accueil@terredauge.fr – 02 31 65 04 75

INFORMATIONS PRATIQUES

GENERALITES :

Les subventions regroupent les aides dans un but d'intérêt général qui peuvent être attribuées par les administrations aux associations qui en font la demande. L'attribution de subvention n'est pas une dépense obligatoire.

Les subventions attribuées ont pour caractéristiques d'être :

- Facultatives : elles ne peuvent être exigées par un demandeur ;
- Précaires : leur renouvellement ne peut être automatique en application de la règle de l'annualité budgétaire ;
- Conditionnelles : elles sont attribuées sous condition d'être rattachées à une compétence communautaire, et de répondre aux critères définis par la collectivité.

REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS :

Dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables aux établissements publics de coopération intercommunale et plus généralement du code général des collectivités territoriales, les membres du conseil communautaire Terre d'Auge ont voté un règlement d'attribution des subventions en s'appuyant sur les lois et décrets relatifs à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

BENEFICIAIRES :

Pour bénéficier d'un soutien financier de la Communauté de communes, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Être une association de type loi 1901 ;
- Être déclarée en Préfecture ;
- Avoir son siège social dans une commune du territoire Terre d'Auge.
- Avoir une activité régulière avec un rayonnement intercommunal :
    - Soit le périmètre d'intervention du bénéficiaire doit dépasser celui de la commune siège et les adhérents doivent être des habitants des différentes communes du territoire TERRE D'AUGE ;
    - Soit l'activité du bénéficiaire est itinérante sur plusieurs communes du territoire TERRE D'AUGE ;
    - Soit l'action ou le projet du bénéficiaire est sur un seul lieu sur le territoire mais est ouverte à l'ensemble des habitants du territoire TERRE D'AUGE.
- Avoir à minima un an d'existence
- Ne pas avoir un objet à caractère religieux, politique ou syndical
- Pour les associations sportives : être affiliées à une fédération agréée pour au moins une activité dans l'objectif de participer à des compétitions *(les associations de loisirs ne peuvent pas être bénéficiaires)*

- Avoir présenté un dossier complet de demande de subvention selon le modèle fourni par la collectivité dans le délai indiqué.

Communauté de Communes TERRE D'AUGE

Contact : accueil@terredauge.fr – 02 31 65 04 75

NATURE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES :

Le soutien financier de la Communauté de communes peut être de deux types :

- Aide à l'action / **Subvention de fonctionnement :**

Ce type d'aide ne peut être accordé qu'à des associations ayant une activité régulière (tout au long de l'année) afin de :

- Contribuer au financement global de son activité ;
- Et/Ou contribuer au développement de ses activités.

Sont exclues : les dépenses d'investissement.

- Aide dans le cadre d'un projet / **Subvention de projet :**

Ce type d'aide ne peut être accordé qu'à des associations afin de :

- Contribuer au financement d'un projet ponctuel, d'un événement ponctuel ou exceptionnel ;
- Contribuer, à titre exceptionnel, au financement d'un projet d'investissement.

Sont inéligibles :

- Les projets, manifestations ou événements à caractère strictement commercial ;
- Les projets, manifestations ou événements à vocation communale.

Une seule demande de subvention par type d'aide, est autorisée par année et par association.

MONTANT DES SUBVENTIONS :

Les montants sont évalués en fonction des crédits budgétaires disponibles.

Pour les subventions de fonctionnement, la demande ne pourra pas dépasser 45 % du budget de fonctionnement de l'association.

Pour les subventions de projet, la demande ne pourra pas dépasser 30% du montant du projet.

a) Décision d'attribution de la subvention :

L'attribution de la subvention reste soumise à la libre appréciation du Conseil Communautaire selon les propositions qui lui sont faites.

Les commissions intercommunales thématiques examinent les dossiers au regard des critères définis et proposent un montant de subvention en fonction de la qualité des actions et projets.

Le Président établit la liste des subventions à soumettre au Conseil Communautaire, dans la limite de l'enveloppe budgétaire globale disponible.

Le Conseil Communautaire décide des subventions allouées par délibération. La décision est valable jusqu'au 31 décembre de l'année N. L'association perd le bénéfice de la décision valant accord de subvention si l'action ou le projet n'a pas démarré à l'expiration de ce délai.

Communauté de Communes TERRE D'AUGE

Contact : accueil@terredauge.fr – 02 31 65 04 75

b) Notification de la subvention :

Après le vote en Conseil Communautaire, le bénéficiaire de la subvention reçoit une lettre de notification lui indiquant le montant attribué ainsi que les obligations rattachées à cet octroi :

- Obligations de publicité : les bénéficiaires des subventions communautaires doivent mettre en évidence par tous les moyens dont ils disposent et sur tout support de communication le concours de la Communauté de Communes.
- Pièces justificatives à fournir et modalités de versement

Les refus de subvention sont également notifiés aux intéressés.

CONVENTIONNEMENT :

Les subventions de plus de 23 000 € feront l'objet d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la Communauté de communes et le bénéficiaire.

MODALITES DE VERSEMENT ET CONTRÔLE DE L'EMPLOI DES SUBVENTIONS :

Pour les subventions de fonctionnement, le versement s'effectuera après le vote par le Conseil Communautaire et, pour les subventions supérieures à 23 000 €, après signature de la convention annuelle d'objectifs et de moyens.

Pour les subventions de projet, le versement s'effectuera comme suit :

- 30% de la somme de la subvention sera versée après le vote par le Conseil Communautaire et attestation d'engagement du projet/de l'événement
- Les 70% restants seront versés sur présentation des pièces suivantes :
  - Un rapport sur l'exécution du projet/de l'événement subventionné, faisant office de bilan (quantitatif et qualitatif), comprenant un bilan financier ainsi que les modalités de communication mises en œuvre (revue de presse) ;
  - Une copie de l'ensemble des factures acquittées pourra être sollicitée par la Communauté de communes.

Ce bilan devra être produit dans les trois mois au maximum après la fin du projet/de l'événement et avant le 15 décembre de l'année N.

Il est rappelé que passé le 31 décembre de l'année N, la délibération du Conseil communautaire pour l'attribution d'une subvention devient caduque, même pour les 70 % restant à verser.

Pour le cas particulier des manifestations se déroulant après le 15 décembre de l'année N, le versement de subvention sera effectué dans son intégralité après le vote du Conseil communautaire ET l'attestation d'engagement du projet/de l'événement. Dans ce cas, l'association devra également produire son bilan dans les trois mois au maximum, après la fin du projet/de l'événement.

Dans tous les cas, la Communauté de communes suspendra le versement de tout ou partie de l'aide s'il apparaît au cours des opérations de contrôle que :

- L'aide a été partiellement ou totalement utilisée à des fins non-conformes à l'objectif initial décrit et attendu ;
- Les obligations prévues, auxquelles devaient s'astreindre le bénéficiaire ne sont pas ou n'ont pas été respectées ;
- Refus ou retard de communication des pièces permettant le contrôle de l'emploi des subventions,
- Les actions ou projets n'ont été réalisés que partiellement ou non réalisés.

Il pourra alors être exigé un remboursement ou le reversement de la subvention au Trésor Public, si un versement a eu lieu.

ENGAGEMENT DES BENEFICIAIRES :

Les bénéficiaires des subventions communautaires doivent mettre en évidence par tous les moyens dont ils disposent et sur tout support de communication le concours de la Communauté de Communes.

Cette obligation de publicité est détaillée dans l'annexe jointe au règlement d'attribution des subventions.

CONTENU DU DOSSIER

Vous demandez une subvention à la Communauté de communes TERRE D'AUGE.

Vous devez joindre obligatoirement les documents ci-dessous :

- ✓ Un courrier de demande de subvention adressé à M. le Président de la Communauté de communes et signé par la personne habilitée à engager la demande de subvention ;
- ✓ Ce dossier de demande de subvention dument complété et signé ;
- ✓ Les statuts de votre association (lors de la première demande ou en cas de modification) ;
- ✓ Le récépissé de la déclaration à la Préfecture (lors de la première demande ou en cas de modification) ;
- ✓ Le compte rendu de la dernière assemblée générale et le dernier bilan comptable ;
- ✓ Un RIB récent avec apparition de l'IBAN à obtenir auprès de sa banque (pas de RIB automatique, pas de RIB manuscrit) ;
- ✓ Pour les demandes concernant un événement, le cas échéant, l'avis favorable de la Commune dans laquelle se déroule l'événement pour la tenue de celui-ci.

Communauté de Communes TERRE D'AUGE

Contact : accueil@terredauge.fr – 02 31 65 04 75

DOSSIER A COMPLETER

Le dossier concerne une demande de :

☐ Subvention de fonctionnement ☐ Subvention de projet

1. L'identification de l'association (information obligatoire) :

Nom de l'association : _____

Sigle : _____

N° SIRET : _____

Ou n° de récépissé et date de déclaration en préfecture :

_____

Date de publication au journal Officiel : _____

Adresse du siège social : _____

Code postal : _____ **Commune** : _____

Téléphone : _____ **Fax** : _____

Courriel : _____@_____

Site Web : _____

Adresse du siège administratif (si différent du siège social) :

_____

Code postal : _____ **Commune** : _____

Téléphone : _____ **Fax** : _____

Courriel : _____@_____

Site Web : _____

Communauté de Communes TERRE D'AUGE

Contact : accueil@terredauge.fr – 02 31 65 04 75

Si modifications statutaires :

Dernière déclaration en préfecture : _____

Le _____ à _____

Lorsque les modifications statutaires portent sur le nom, l'objet ou siège social,
Indiquer la nouvelle rédaction : _____

_____

_____

_____

Communauté de Communes TERRE D'AUGE

Contact : accueil@terredauge.fr – 02 31 65 04 75

2. Les renseignements administratifs généraux :

Composition du bureau et du conseil d'administration :

Date de l'assemblée ayant décidé la composition : _____

Président(e) :
Mme / M _____

Téléphone : _____ Portable : _____

E-mail : _____@_____

Vice-Président(e) :
Mme / M _____

Téléphone : _____ Portable : _____

E-mail : _____@_____

Trésorier(e) :
Mme / M _____

Téléphone : _____ Portable : _____

E-mail : _____@_____

Secrétaire :
Mme / M _____

Téléphone : _____ Portable : _____

E-mail : _____@_____

Bureau :

Nom et qualité : _____ Nom et qualité : _____

Nom et qualité : _____ Nom et qualité : _____

Nom et qualité : _____ Nom et qualité : _____

Nom et qualité : _____ Nom et qualité : _____

Nom et qualité : _____ Nom et qualité : _____

Nom et qualité : _____ Nom et qualité : _____

Votre association a-t-elle signé une convention avec ?

La Communauté de Communes TERRE D'AUGE ?

☐ Non ☐ Oui en ce cas préciser depuis quelle date :

Dates (début /fin) ___/___/___ - ___/ ___/ ___ Dates (début/fin) ___/ ___/ ___ - ___/ ___/ ___

D'autres Organismes publics ?

☐ Non ☐ Oui en ce cas préciser l'identité et depuis quelle date : _____

Dates (début /fin) ___/___/___ - ___/ ___/ ___ Dates (début/fin) ___/ ___/ ___ - ___/ ___/ ___

3. Les moyens humains de l'association :

Combien votre association comporte-t-elle d'adhérents ?

Mineurs : _____ Majeurs : _____

Montant des adhésions :

Mineurs : _____ Majeurs : _____

Combien votre association comporte-t-elle de bénévoles ?

Mineurs : _____ Majeurs : _____

Est – il prévu une cotisation annuelle ?

☐ Non ☐ Oui si plusieurs tarifs merci de joindre une grille d'adhésion en annexe

Votre association emploie-t-elle du personnel rémunéré ?

☐ Non ☐ Oui en ce cas préciser le nombre dans chaque cadre

☐ CDI temps plein	☐ CDI temps partiel	☐ CDD temps plein
☐ CDD temps partiel	☐ Emplois aidés	☐ Vacataires

4. Dans quels lieux pratiquez-vous vos activités ?

☐ Dans des locaux ou sur des terrains de la Communauté de communes TERRE D'AUGE

☐ Dans des locaux ou sur des terrains d'une autre collectivité ou d'un autre propriétaire (en ce cas préciser) :

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal et Commune : _____

☐ Coordonnées de l'autre collectivité ou propriétaire (en ce cas préciser) :

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal et commune : _____

Dans ce cas l'association verse-t-elle une redevance pour l'utilisation de ces équipements ?

☐ Non ☐ Oui en ce cas préciser le montant annuel _____€

L'association dispose-t-elle de locaux ?

☐ Non ☐ Oui en ce cas merci de préciser :

☐Bureau administratif ☐Locaux de rangements ☐Autres : _____

Pour ces locaux l'association paye-t-elle un loyer ou une redevance ?

☐ Non ☐Oui en ce cas veuillez préciser le montant annuel _____ €

Si les locaux appartiennent à la Communauté de communes TERRE D'AUGE ou une autre collectivité une convention de mise à disposition a-t-elle été signée ?

☐ Non ☐ Oui en ce cas préciser la date de la signature :

Date ___/___/___ **ET** la durée : Date de début ___/___/___ - Date de fin ___/___/___

5. Rayonnement de l'activité de votre association :

- Son périmètre d'activité dépasse celui de la commune siège et les adhérents sont des habitants des différentes communes du territoire Terre d'Auge :

☐ Oui ☐ Non

- Son activité est itinérante sur plusieurs communes du territoire TERRE D'AUGE :

☐ Oui ☐ Non

- Votre activité ou votre projet est sur un seul lieu sur le territoire mais est ouvert à l'ensemble des habitants du territoire Terre d'Auge :

☐ Oui ☐ Non

6. Renseignements sur les conditions de réalisation de l'activité ou du projet :

Compléter le cadre ci-dessous avec les éléments relatifs à :

➢ Sa **pertinence : i**ndiquer les éléments tels que :
- Son lien avec l'une des compétences communautaires
- Son lien direct avec la thématique intercommunale annuelle retenue par la commission
- Son lien direct avec l'objet de l'association et sa cohérence avec les actions de l'association
- Son objectif, son originalité, son caractère innovant

➢ Sa **performance : i**ndiquer les éléments tel que :
- Le nombre de participants : population locale, touristes, enfants ;
- Le nombre de partenaires : associatifs, publics, privés ;
- L'accessibilité à tout public (personnes à mobilité réduite, jeunes, personnes défavorisées).

➢ Sa **rayonnance : i**ndiquer les éléments tel que :
- La contribution au dynamisme, à l'image et la notoriété du territoire
- L'envergure de la communication
- Les retombées économiques locales
- L'impact positif pour la population du territoire (public concerné, porteur local, animation sur le territoire, …).
- Le public ciblé : s'il s'adresse notamment à un public plus large que les adhérents de l'association

➢ Sa prise en compte du **développement durable :** indiquer les éléments tel que :
- La gestion des déchets générés ;
- Le choix de matériaux et outils de communication (ex : verres réutilisables)
- La gestion des déplacements (ex : covoiturage)
- La préférence pour les circuits économiques courts
- L'intention de s'inscrire dans une démarche de mutualisation (emploi, matériel, locaux…)

Communauté de Communes TERRE D'AUGE

Contact : accueil@terredauge.fr – 02 31 65 04 75

Exposé des conditions de réalisation de l'activité ou du projet :

7. **Assurance** (joindre l'attestation) **:**

Nom de l'assureur _____

Adresse _____

Code postale_____ Commune _____

Téléphone _____ E-mail _____@_____

N° de contrat _____

Risque couvert _____

8. Attestation sur l'honneur :

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir (ou délégation) lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e) (NOM et Prénom) _____ ;

Représentant(e) légal(e) de l'association ;

Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;

Certifie exactes les informations fournies dans le présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ; ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires.

Demande une subvention de : _____€

Précise que cette subvention si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire ou postal de l'association **(MERCI DE JOINDRE UN RIB récent avec apparition de l'IBAN à obtenir auprès de sa banque (pas de RIB automatique, pas de RIB manuscrit)**

Fait, le ____/ ____/ ____ A _____

Signature :

Communauté de Communes TERRE D'AUGE

Contact : accueil@terredauge.fr – 02 31 65 04 75

PIECES ANNEXES

9. Subvention de fonctionnement :

9.1. Budget prévisionnel de l'association :

CHARGES	€	PRODUITS	€
60 Achats		**70 Ventes**	
Achats de matériels, marchandises, etc. ; Pharmacie Manifestations Eau, énergie Fourniture d'entretien et petits équipements Fournitures administratives Autres fournitures		Recette liée de billetterie Recettes bar, buvette Recettes de manifestations Recettes diverses tombola etc. Produits des activités annexes Prestations de services Vente de marchandises Autres	
61 Services extérieurs		**74 Subventions d'exploitation**	
Locations diverses Entretien et réparation Prime d'assurance		Fonds européens Etat Région Département Autres Collectivité locales Communauté de Communes TERRE D'AUGE CNASEA (emplois aidés) Sponsoring ou dons	
62 Autres services extérieurs		**75 Autres produits de gestion**	
Personnel extérieur à l'association Frais de déplacement (salariés, membres, Adhérents, etc…) Frais de stage Amendes Frais arbitrage Affiliation Publicité / Communication Fêtes et cérémonie Frais postaux et frais de télécommunicatio Services bancaires et assimilés Cotisations / Licences Frais de participation compétition Autres		Publicité panneaux Adhésion Cotisations Cours Autres produits divers **Produits financiers** **Production immobilisée**	

64 Charges de personnel		77 produits exceptionnels	
Rémunérations du personnel Charges sociales Autres charges Vacations Frais médicaux Formation		Sur opération de gestion Sur exercices antérieurs	
Autres		**Autres**	
Impôts et taxe Autres charges de gestion courantes Charges financières Charges exceptionnelle			
TOTAL DES CHARGES (T1)		**TOTAL DES PRODUITS (T2)**	

Signature du Président

Signature du Trésorier

Communauté de Communes TERRE D'AUGE

Contact : accueil@terredauge.fr – 02 31 65 04 75

9.2. Compte résultat de l'année n-1 :

Date de début de l'exercice _____/_____/_____

Date de fin de l'exercice _____/_____/_____

CHARGES	€	PRODUITS	€
60 Achats		**70 Ventes**	
Achats de matériels, marchandises, etc. ; Pharmacie Manifestations Eau, énergie Fourniture d'entretien et petits équipements Fournitures administratives Autres fournitures		Recette liée de billetterie Recettes bar, buvette Recettes de manifestations Recettes diverses tombola etc. Produits des activités annexes Prestations de services Vente de marchandises Autres	
61 Services extérieurs		**74 Subventions d'exploitation**	
Locations diverses Entretien et réparation Prime d'assurance		Fonds européens Etat Région Département Autres Collectivité locales Communauté de Communes TERRE D'AUGE CNASEA (emplois aidés) Sponsoring ou dons	
62 Autres services extérieurs		**75 Autres produits de gestion**	
Personnel extérieur à l'association Frais de déplacement (salariés, membres, Adhérents, etc…) Frais de stage Amendes Frais arbitrage Affiliation Publicité / Communication Fêtes et cérémonie Frais postaux et frais de télécommunication Services bancaires et assimilés Cotisations / Licences Frais de participation compétition Autres		Publicité panneaux Adhésion Cotisations Cours Autres produits divers **Produits financiers** **Production immobilisée**	
64 Charges de personnel		**77 produits exceptionnels**	
Rémunérations du personnel Charges sociales Autres charges Vacations Frais médicaux Formation		Sur opération de gestion Sur exercices antérieurs	
Autres		**Autres**	
Impôts et taxe Autres charges de gestion courantes Charges financières Charges exceptionnelle			

TOTAL DES CHARGES (T1)		TOTAL DES PRODUITS (T2)	

Résultat Excédentaire (T2 – T1) =

Résultat Déficitaire (T1-T2) = -

Signature du Président

Signature du Trésorier

9.3. Bilan financier n-1 :

ACTIF	€	PASSIF	€
Immobilisation		Fond associatif	
Créances des usagers		Résultat exercice	
Cautionnement		Emprunts	
Solde bancaire le dernier jour de l'exercice		Dettes (fournisseurs, salaires et charges sociales	
Livret épargne		Dépôt et cautionnement reçus	
Caisse			
Régularisations, charges constatées d'avances		Régularisations, produits constatés d'avance	
TOTAL ACTIF		**TOTAL PASSIF**	

Signature du Président

Signature du Trésorier

Information sur le bilan financier :
Transcription exhaustive de la situation financière et du patrimoine de votre association à un moment donné, il est établi en clôture d'exercice. Il est utile pour savoir ce que vous devez encore percevoir (créances) et payer (dettes) et, surtout, quel est le montant de votre fonds de roulement.
Il est toujours équilibré. Il est par ailleurs indispensable si vous possédez du matériel utilisé pendant plusieurs années (amortissement). Il est plus prudent de laisser son élaboration à un professionnel.

Actif : ce qui vous appartient. Soit le matériel acheté, le stock des produits non écoulés dans l'année, vos créances non recouvrées, ce que vous avez payé d'avance, enfin vos disponibilités.

Passif : origine des ressources. Capitaux propres ; emprunts ; dettes non payées ; produits perçus d'avance (voir comptes de régularisation)

10. Subvention de projet

Intitulé :

Objectifs :

Description :

Sur quelle(s) commune(s) du territoire Terre d'Auge ?

Moyens matériels et humains mis en œuvre pour ce projet :

10.1. Subvention de projet :

CHARGES	€	PRODUITS	€
60 Achats		**70 Ventes**	
Achats de matériels Achats de marchandises Manifestations Eau, énergie Fourniture d'entretien et petits équipements Fournitures administratives Autres fournitures		Recette de billetterie Recettes bar, buvette Recettes de manifestations Recettes diverses tombola etc. Produits des activités annexes Vente de marchandises Autres	
61 Services extérieurs		**74 Subventions d'exploitation**	
Locations diverses Entretien et réparation Prime d'assurance		Fonds européens Etat Région Département Autres Collectivité locales Communauté de Communes TERRE D'AUGE CNASEA (emplois aidés) Sponsoring	
62 Autres services extérieurs		**75 Autres produits de gestion**	
Personnel extérieur à l'association Frais de déplacement salariés Frais de déplacement dirigeants Frais de déplacement compétiteur Frais de stage Amandes Frais arbitrage Affiliation Publicité / Communication Fêtes et cérémonie Frais postaux et frais de télécommunication Services bancaires et assimilés Cotisations / Licences Frais de participation compétition Autres		Publicité panneaux Adhésion Cotisations Cours Produit divers **Produits financiers** **Production immobilisée**	
64 Charges de personnel		**77 produits exceptionnels**	
Rémunérations du personnel Charges sociales Autres charges Vacations Frais médicaux Formation		Sur opération de gestion Sur exercices antérieurs	
Autres		**Autres**	
Impôts et taxe Autres charges de gestion courantes Charges financières Charges exceptionnelle			
TOTAL DES CHARGES (T1)		**TOTAL DES PRODUITS (T2)**	

Signature du Président

Signature du Trésorier

11. Signature :

Signature du Président :

Communauté de Communes TERRE D'AUGE

Contact : accueil@terredauge.fr – 02 31 65 04 75